



TransCanada Énergie Est : le gouvernement du Québec se tient debout

Montréal, le 20 novembre 2014 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement est ravi de voir que le gouvernement du Québec manifeste son autorité dans le cadre du processus d'autorisation du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Il agit ainsi en toute cohérence avec la motion adoptée par l'Assemblée nationale au début du mois de novembre.

Pour Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, « énoncer des préoccupations, c'est bien, mais réserver l'approbation du gouvernement du Québec au respect de conditions de réalisation, c'est beaucoup mieux. Ce faisant, le gouvernement exprime clairement son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et affirme avec conviction les compétences et les valeurs québécoises en matière d'évaluation environnementale. »

Dans la mesure où l'évaluation des impacts sur le climat prend aussi en compte les émissions de GES à la source, soit au moment de l'extraction du pétrole des sables bitumineux, le RNCREQ estime que ce sont sept bonnes conditions qui sont énoncées par Québec.

Comme il l'avait fait en décembre 2013 lors des consultations sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge – un projet qui s'apparente à celui de TransCanada – le RNCREQ invite en outre Québec à imposer aussi des conditions au gouvernement fédéral dans ce dossier :

1. Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES.
2. Qu'il impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des sables bitumineux des normes d'émission de GES équivalentes à celles issues des sources de pétrole conventionnelles.
3. Qu'il investisse massivement dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole ainsi que dans le développement des énergies renouvelables.

Il s'agit de prérequis indispensables pour aller de l'avant avec des autorisations de transport pour ce type de pétrole.

« Nous encourageons enfin le gouvernement du Québec à mettre les retombées économiques du projet Énergie Est en perspectives avec d'autres options visant à soutenir l'économie québécoise », poursuit M. Bourke. Il rappelle à cet effet que le RNCREQ a dévoilé récemment une [importante étude économique](#) qui fait la démonstration des bénéfices économiques d'une réduction planifiée de la consommation québécoise de pétrole.

Renseignements :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
514 651-8236 | 514 861-7022 poste 24
annemarie.gagnon@rncreq.org